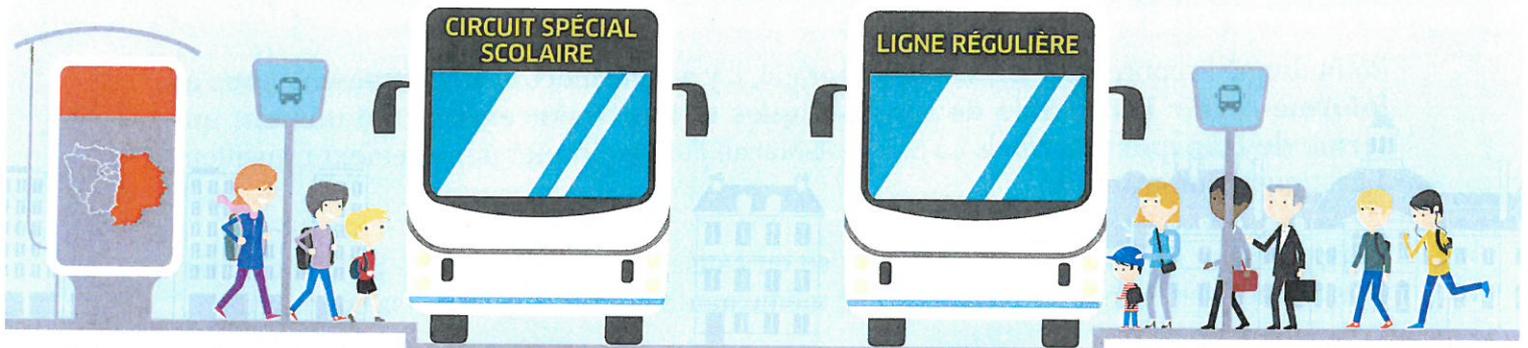


QUEL TITRE DE TRANSPORT POUR MON ENFANT ?



CARTE SCOL'R



CARTE IMAGINE R



En cas de doute sur le type de ligne emprunté par mon enfant, je contacte le transporteur dont le nom figure sur l'abribus

QUEL TARIF ?

(à partir de l'année scolaire 2016-2017)



Montants TTC payables en 3 fois

Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Collégiens	100 €
Lycéens	150 €



Pour tous les élèves de la maternelle au collège, une **aide départementale forfaitaire de 150 €** est déduite automatiquement du tarif fixé par le STIF.

Les élèves qui fréquentent un établissement d'un RPI* ou assimilé** bénéficient d'une **aide supplémentaire** qui ramène le **coût annuel de la carte à 50 €**.

*Regroupement pédagogique intercommunal **commune fusionnée ou dont l'école a été fermée

COMMENT S'INSCRIRE ?



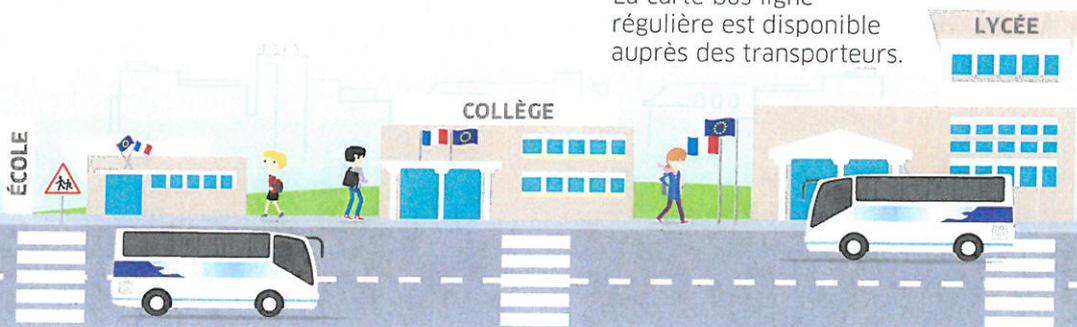
À partir du 13 juin 2016

- par courrier en renvoyant le **formulaire téléchargeable** sur seine-et-marne.fr
- en ligne sur seine-et-marne.fr



- en gare ou auprès des transporteurs
- en ligne sur imagine-r.com

La carte bus ligne régulière est disponible auprès des transporteurs.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

bureauoffrescolaire@departement77.fr / 01 64 14 77 77 / seine-et-marne.fr rubrique cadre de vie et transports

Le 25 mai 2016,

Madame, Monsieur, chers parents,

Etant donné le contexte financier très dégradé, il y a deux mois, **le Département nous a informé revoir l'ensemble de ses politiques et leur financement, notamment en terme de transport scolaire.** La Seine-et-Marne était le dernier département francilien à pratiquer leur gratuité.

L'organisation du service n'est pas remise en cause, mais sa continuité justifiait de ne plus financer les transports scolaires à la même hauteur afin de garantir sa continuité.

Le coût moyen réel pour un élève transporté sur les circuits spéciaux scolaires (circuits empruntés par les écoliers, collégiens et lycéens de Saint-Denis les Rebaix et de Chauffry) est de 730 euros/an. Dans le cadre du dispositif 2016, le Département assume 86 % de cette charge.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), compétence imposée aux communes en 2013 et déléguée au SIVU des écoles, seront reconduites en septembre 2016. Nous avons décidé, avec le syndicat, de demander une participation d'environ 1€/heure/enfant (soit 150€/an/enfant payable en 10 fois, trois fois moindre que le coût horaire de la garderie) afin de pérenniser le service et d'accueillir 50 enfants par école.

Avec les transports scolaires dorénavant payants, nous savons que ces modifications grèvent le budget des familles.

Dans un climat de baisses de dotations de l'Etat auprès des collectivités territoriales, nous sommes néanmoins conscients de cette augmentation conséquente pour la rentrée 2016-2017.

C'est pourquoi les maires de vos communes (Saint-Denis les Rebaix et Chauffry), avec de nombreux autres élus de municipalités de Seine & Marne, ont alerté le Département et ses représentants.

Notre appel a donc été entendu puisque la contribution a fortement été revue à la baisse pour nos deux communes, comme toutes celles fonctionnant en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

La participation demandée par enfant s'élèvera à 50€/an au lieu du coût initialement prévu de 100€/enfant.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués.

Raymond Le Corre
Maire de Saint-Denis les Rebaix



Stéphane Halloo
Maire de Chauffry

